

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le LUNDI 4 MARS 2019 à 19h

- **Approbation Compte de gestion 2018**
- **Approbation du Compte administratif 2018**
- **Affectation du résultat 2018**
- **Tarif Location de matériel Salle des Fêtes**
- **Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes**
- **Questions diverses**
-

Etaient présents :

(Cocher les cases ou compléter : absent, procuration à)

BLERVAQUE Véronique	X	GOUWY Sophie	Procuration à Aurélie BOTQUIN
BOTQUIN Aurélie	X	MONTOIS Dominique	X
COLLURA Bénédicte	X	ROUSSEAU Jean-Luc	X
DEFLANDRE Sophie	X	SCHRYVE Guy	X
DEKERLE Gilbert	X	THIBAUT Jean-Marie	X
DELCROIX Laurent	X	VAN EECHE Alain	Procuration à Jean-Marie THIBAUT
DEREGNAUCOURT Paul	X	VIGIER Sophie	X

Secrétaire de séance :

- **Approbation et signature du compte-rendu de la séance du 11 Février 2019.**
- **Approbation Compte de gestion 2018**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

➤ Approbation du Compte administratif 2018

Le Compte Administratif 2018 est présenté par Monsieur le Maire ; Il reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice et son résultat reflète la gestion des finances de la Commune pour l'exercice 2018 ; Il fait ressortir les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 402,31		266 598,52		
Opérations de l'exercice	703 618,94	917 046,32	275 556,42	417 402,58	979 175,36	1 334 448,90
TOTAUX	703 618,94	918 448,63	275 556,42	684 001,10	979 175,36	1 602 449,73
Résultats de clôture	214 829,69		408 444,68		623 274,37	
Restes à réaliser			362 300,00	16 129,00	362 300,00	16 129,00
TOTAUX CUMULES	703 618,94	918 448,63	637 856,42	700 130,10	1 341 475,36	1 618 578,73
RESULTATS DEFINITIFS	214 829,69		62 273,68		277 103,37	

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Sophie DEFLANDRE, délibère hors de la présence de Monsieur le Maire :

Nombre de membres en exercice (hors le Maire) 13
 Nombre de suffrages exprimés 13 dont 2 procurations
 POUR : 13 CONTRE 0 ABSENCIONS 0

Approuve le Compte Administratif 2018 et déclare les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.

➤ Affectation du résultat 2018

En application de l'article 9 de la loi du 2 Mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chap 5) Après avoir approuvé ce jour le compte de gestion 2018 en conformité avec le compte administratif 2018 Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,)

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/	2018	214 829,69 €
Report (excédent ou déficit) du résultat d'investissement (ligne 001)		408 444,68 €
Solde disponible affecté comme suit au Budget Primitif 2019		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		4 829,69 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		210 000,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		210 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement du Budget	2019	

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'effectuer l'affectation du résultat de l'exercice 2018 suivant la proposition ci-dessus..

Les décisions relatives à l'inscription des crédits au budget 2019 seront effectives à compter de la présente délibération.

➤ **Tarif Location de matériel Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les tarifs de location de tables et chaises, comme suit :

▲	(Tarif donné à l'unité)	
▲	Tables pliantes 4 places	1,50€
▲	Tables pliantes 8 places	3,00€
▲	Mange-debout	1,00€
▲	Chaises	0,30€

Après avoir délibéré , le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de location de tables et chaises aux montant indiqués ci-dessus.

➤ **Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Comité des Fêtes sollicite une subvention exceptionnelle afin de pouvoir régler les frais afférents à la préparation du prochain Repas des Aînés, à hauteur de 2 000€.

Après délibération, le conseil Municipal décide 11 + 2 procurations pour et 1 Abstention (Mr DEREGNAUCOURT Paul n'ayant pas pris part au vote, compte tenu de son implication dans l'association).

d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 euros au Comité des Fêtes.

La séance est levée à 19h40

Guy SCHRYVE

